



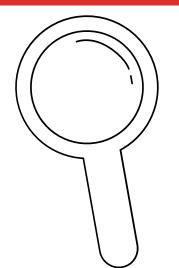
La politique de sécurité de vos données



La première étape vise à identifier la politique de l'organisme en matière de mot de passe, d'authentification et de vérrouillage de postes de travail. L'audit s'accompagne d'une démonstration de la vulnérabilité des mots de passe grace à un outil de vérification du temps nécessaire pour les forcer.

Authentification

- Identification de la politique de l'organisme en matière de mot de passe
- Identification de la politique en matière d'authentification et de vérrouillage des postes de travail



Guide de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANISSI)



L'étape relative aux habilitations vise à déterminer la gouvernance des habilitations et la gestion des accès au sein de l'organisme, que ce soit au niveau de l'accès aux sessions, aux applications ou aux données réputées sensibles. Les habilitations sont auditées d'un point de vue physique, ou numérique.

Habilitations

- Vérification des habilitations
- Gestion des accès au sein de l'organisme
- Vérification et gestion des accès aux sessions, aux applications ou aux données réputées sensibles



L'audit vise à tester es infrastructures réseau et la réactivité des responsables de sécurité des systèmes d'information, au moyen de la réalisation de tests d'intrusion. L'évaluation porte notamment l'intégrité et la disponibilité données d'attaque cas en informatique

Incidents

- Audit des infrastructures réseau
- Évaluer la réactivité du responsable de sécurité informatique
- Évaluer l'intégrité et la disponibilités des données en cas d'attaque informatique



L'audit vise à évaluer les pratiques individuelles en matière vérrouillage ou d'accès aux postes de travail. En outre, cette étape de l'audit vise à apprécier l'actualité des systèmes d'exploitation au regard des dernières vulnérabilités et à assurer une mise à jour régulière du poste de travail

Poste de travail

- Évaluer les pratiques individuelles en matière de verrouillage ou d'accès aux postes de travail
- Mise à jour des systèmes d'exploitation au regard des dernières vulnérabilités recensées



L'audit vise à évaluer les vulnérabilités susceptibles d'affecter les terminaux mobiles de l'organisme et les risques induits de pénétration sur l'infrastructure générale

Mobile

- Identification des vulnérabilités
- Identification des risques de pénétration sur l'infrastructure générale



Réseau

L'étape vise à conduire une analyse du réseau et des flux entrants et sortants afin d'apprécier la mise en place de protocoles d'échanges sécurisés. L'audit vise à mettre en place une politique d'usage du VPN et à sensibiliser sur les risques liés à la connexion au Wi-Fi public

- Apprécier la mise en place de protocoles d'échanges sécurisés
- Sensibilisation sur les risques liés à la connexion au Wi-Fi public



L'étape relative à apprécier l'actualité des serveurs et à procéder à leur mise à jour, à garantir l'accessibilité aux données et à mettre en place une politique d'accès aux outils et interfaces d'administrations. A l'issue de l'audit sur les serveurs, les usagers seront sensibilisés sur l'utilisation de l'HTTPS et les risques de récupération des mots de passe sur

Serveurs

- Audit de l'actualité des serveurs
- Mise en place d'une politique d'accès aux outils aux interfaces d'administrations
- Sensibilisation sur l'utilisation de l'HTTPS et sur les risques liés aux méthodes de récupération des mots de passe



L'audit en matière de sauvegarde vise à vérifier la régularité sauvegardes données et à apprécier la politique de stockage des supports de sauvegarde. En outre, l'audit vise à prévoir les moyens de sécurité pour le transport des sauvegardes ainsi qu'à prévoir et tester régulièrement les plans de continuité d'activité qui peuvent être mis en place.

Sauvegarde

- Audit des procédures de sauvegarde des données
- Audit de la politique de stockage des supports de sauvegarde
- Réalisation de tests réguliers des plans de continuité d'activité au sein de l'organisme



L'étape relative à l'archivage vise à apprécier les modalités d'accès aux données archivées et à mettre en place un mécanisme de destruction des archives obsolètes en conformité avec les mesures de sécurité technique élémentaires

Archivage

- Audit des modalités d'accès aux données archivées
- Mise en place du mécanisme de destruction des archives obsolètes



L'aspect relatif à la destruction des données vise à déterminer l'existence d'interventions de maintenance ou à en place une politique mettre de permettant retracer ces interventions. Suite à l'audit, stratégie d'effacement des données sera mise en place afin d'être en conformité avec les principes liés à la protection des données personnelles.

Destruction des données

- Mise en place de mécanismes de détection des interventions humaines
- Mise en place de dispositifs permettant de retracer les interventions
- Mise en place d'une stratégie d'effacement des données



L'étape relative aux contrats de soustraitance vise à procéder à la révision de l'ensemble des contrats de sousafin d'apprécier traitance conformité de l'ensemble des clauses au droit lié à la protection des données personnelles et à prévoir les permettant de mettre avenants l'organisme et son client en conformité.

Contrats de sous-traitance

- Recensement et examen de l'ensemble des contrats des soustraitance
- Elaboration des avenants permettant de rendre les dispositions contractuelles conformes au droit lié à la protection des données personnelles.
- Réalisation d'audits permettant de vérifier le respect des avenants aux contrats de soustraitance



L'étape relative aux échanges vise à déployer les logiciels permettant de procéder à des envois sécurisés en assurant le chiffrement, en amont, et la transmission par des canaux différents des données afin d'en conserver l'intégrité

Correspondances

- Mise en place de méthodes d'échanges sécurisés
- Examen et mise en place de canaux de transmission de données



L'étape relative à la protection des locaux vise à apprécier les principes en matière d'accès aux infrastructures de stockage des données et à vérifier les habilitations des personnels

Protection des locaux

- Examen des accès aux locaux
- Examen des habilitations des personnels



L'aspect de l'audit de sécurité relatif au développement vise à apprécier la conformité des développements informatiques envisagés et développés selon le principe "privacy by design" au regard du droit la protection des données personnelles puis à mettre en oeuvre des tests d'intrusion

Développement

- Audit du projet de développement de projet informatique
- Mise en conformité par défaut du développement informatique
- Réalisation de tests d'intrusion permettant de déceler les éventuelles failles susceptibles d'affecter le développement informatique



L'étape relative au chiffrement vise à déployer des mécanismes de cryptage et de chiffrement des données de l'organisme lorsqu'elles sont traitées de manière active ou intermédiaire ou lorsqu'elles sont transmises à des tiers autorisés.

Chiffrement

- Déploiement de méthodes de cryptage
- Déploiement de méthodes de chiffrement



L'étape relativeà l'intégrité vise à apprécier l'ensemble des mesures de sécurité technique ou opérationnelle permettant de préserver l'intégrité des données collectées, traitées ou stockées par l'organisme

Intégrité

- Déterminer les mesures de sécurité technique ou organisationnelle
- Déterminer les processus permettant de préserver l'intégrité des données



L'étape relative à la signature vise à assurer la **traçabilité** des **modifications** ou altérations apportées aux dossiers, fichiers ou données d'un organisme afin de déterminer les habilitations strictement nécessaires.

Signature

- Déterminer les habilitations strictement nécessaires
- Déterminer la traçabilité des modifications ou altérations

